

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID: 038-213804230-20220413-DEL_2022_23-DE



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX Département de l'Isère Canton de Grenoble 2 Arrondissement de Grenoble Convocation du 05 avril 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 11 avril 2022. Délibération 2022-23

Le onze avril deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

<u>Présent(e)s</u>: Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florent BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

<u>Procuration</u>: Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN, Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Hervé POTHIER-DENIS donne procuration à Cécile BENECH, David MARTORANA donne procuration à René VIAL, Alexandra COUTURIER donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Sophie BEKKAL donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Mariane OBEID, Vincent GOSSE donne procuration à Pierre HEINRICH, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, René VIAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Frédéric CALVO

Objet : Dénomination de la maison de la citoyenneté en "Maison Pasteur - CCAS"

Louis Pasteur (1822 / 1895) est un scientifique français, chimiste et physicien de formation. Très tôt, il fait preuve d'un vif intérêt pour les leçons qui lui sont enseignées et ses capacités intellectuelles ravissent tous ses professeurs. Après des études au collège de Besançon, Pasteur espère intégrer l'Ecole Normale Supérieure de Paris. Quelques années de préparation lui permettent d'atteindre son objectif et de se consacrer pleinement à la chimie et à la physique. Son attention se fixe plus particulièrement sur la cristallographie, qui devient le sujet de sa thèse. Ainsi, il pose les fondements de la stéréochimie. Couronné de succès, il obtient un poste de professeur à Dijon. Il enseigne par la suite à Strasbourg avant d'être nommé doyen et professeur de chimie à la nouvelle université de sciences, à Lille.

Pionnier de la microbiologie, Pasteur a découvert le vaccin contre la rage. Il s'est aussi penché sur la fermentation, les maladies infectieuses et la conservation des aliments (pasteurisation).

Il a donné son nom à l'Institut Pasteur, inaugurée en 1888, dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, en priorité infectieuses, par la recherche, l'innovation, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



Les découvertes révolutionnaires de Louis Pasteur et de l'institut éponyme, notamment s'agissant de la vaccination, ont grandement participé à maintenir la cohésion sociale et à aider les publics les plus fragiles. Par devoir de mémoire envers ce grand homme de sciences, vu la situation géographie de cette maison située sur la Place Pasteur et comptetenu des liens entre découvertes scientifiques et action sociale et médico-sociale, il est proposé de dénommer la Maison de la Citoyenneté « Maison Pasteur – CCAS ».

Le rapporteur entendu, Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux, Après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition de dénommer la Maison de la Citoyenneté « Maison Pasteur CCAS » et ce, dès le 15 avril 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE: POUR: UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 13 avril 2022 Acte certifié exécutoire depuis son dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire, Sylvain LA